

a[æ]ea



apeeka

Mécénat 2022



En 2022, je soutiens les projets de l'École alsacienne :
ouverture sociale, ouverture artistique, inclusion scolaire

Chers parents, Chers anciens élèves, Chers amis,

Plus que jamais, la solidarité entre les familles de l'École alsacienne et l'ouverture sociale sont au cœur du projet de l'École alsacienne et au centre de votre générosité.

Grâce à vos dons, en 2021, l'École alsacienne a pu financer une année entière de scolarité pour les 20 élèves du collège et du lycée qui bénéficient d'une bourse Charcot. Nous voulons poursuivre dans cette dynamique et augmenter notre objectif de dons en même temps que le nombre d'élèves bénéficiaires.

Par ailleurs, nous voulons poursuivre le fonds d'urgence qui permet depuis deux ans aux familles fragilisées par la crise sanitaire de maintenir leurs enfants à l'École alsacienne et continuer à financer la « Villa alsacienne » qui renforcera l'ouverture culturelle et artistique de tous nos élèves.

Enfin, nous proposons un nouveau projet : renforcer notre politique d'inclusion scolaire qui nous permet d'accueillir dans les meilleures conditions les élèves qui souffrent de troubles des apprentissages ou sont en situation de handicap. Dans ce but, nous voulons doter l'établissement d'un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) qui complètera et soutiendra le travail de ceux qui sont employés par l'Éducation nationale. Sa présence auprès de plusieurs élèves améliorera leur prise en charge, la dynamique des classes et le travail des professeurs.

D'avance, merci pour votre générosité.

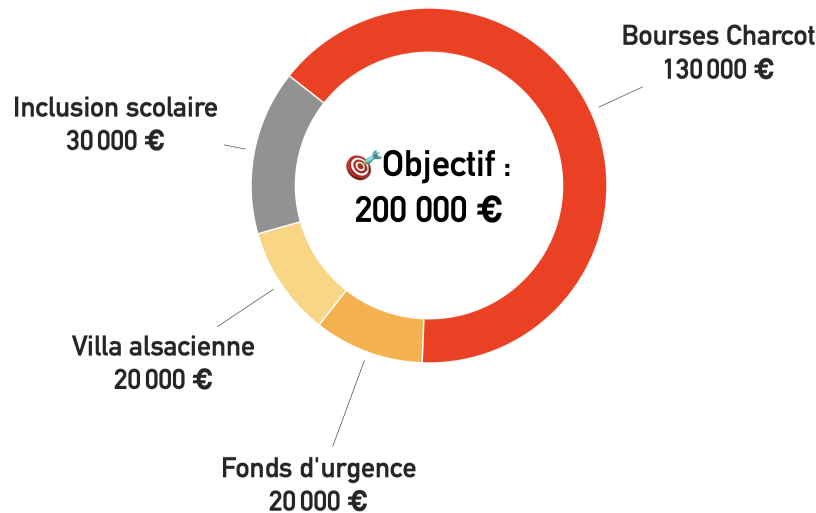
Alain Grangé-Cabane, président de l'École alsacienne

Pierre de Panafieu, directeur de l'École alsacienne

Mathieu Cortadellas, président de l'APEEA

Marine Nahooray, présidente de l'AAEEA

Notre objectif de collecte : 200 000 €



★ 1er projet : soutenir les bourses Charcot

Les bourses Charcot permettent de développer l'ouverture sociale de l'École alsacienne. Cette action d'égalité des chances est une réussite pour les lycéens et les collégiens de l'École alsacienne. Grâce à vous, nous souhaitons poursuivre l'extension de ce dispositif et permettre à 26 élèves de bénéficier d'une bourse Charcot pour l'année scolaire 2022/2023 (ils étaient 20 en 2021/2022).

Rappelons que les bourses Charcot, destinées aux élèves de nos établissements partenaires, prennent en charge la totalité des frais de scolarité mais aussi la quasi totalité des frais supplémentaires liés à la scolarité à l'École alsacienne (demi-pension, voyages obligatoires, sorties, études encadrées, un atelier périscolaire, ...).

Objectif

**130 000 € pour financer la scolarité
de 23 lauréats Charcot au collège et au lycée
pendant une année**

- 👉 1 don de 500 € (170 € après déduction IR) finance trois semaines de scolarité
- 👉 1 don de 2 000 € (660 € après déduction IR) finance un trimestre de scolarité
- 👉 1 don de 6 000 € (1 380 € après réduction IR) finance une année de scolarité complète

★ 2e projet : poursuivre le fonds d'urgence

Si la crise sanitaire a baissé en intensité, elle continue d'avoir des conséquences financières pour certaines familles. Afin qu'aucun enfant ne soit contraint de quitter l'École alsacienne pour des raisons financières, comme en 2020 et en 2021, nous vous proposons d'orienter votre don individuel ou d'entreprise pour renforcer le **fonds d'urgence** de l'École alsacienne. Le fonds d'urgence qui permet de financer les frais de scolarité pour une partie ou pour la totalité de l'année scolaire a bénéficié à 16 élèves en 2021/2022.

Objectif

20 000 € pour renforcer le fonds d'urgence

- 👉 1 don de 1 000 € (340 € après déduction IR) finance un trimestre de scolarité
- 👉 1 don de 3 000 € (990 € après déduction IR) finance une année de scolarité



★ 3e projet : accueillir un(e) nouvel(le) artiste en résidence

En janvier 2023, l'École alsacienne accueillera son premier artiste (ou sa première artiste) en résidence. L'École alsacienne souhaite poursuivre cette initiative en finançant dès maintenant la prochaine « Villa alsacienne », afin qu'un(e) nouvel(le) artiste plasticien(ne) puisse travailler avec les élèves. Grâce à vos dons, nous lancerons à nouveau un appel à projets et un jury sélectionnera l'artiste plasticien(ne).

Objectif

20 000 € pour accueillir un(e) artiste en résidence

- 👉 1 don de 2.000 € (680 € après déduction IR) finance une semaine de résidence artistique.
- 👉 1 don de 8.000 € (4.000 € après IS) finance un mois de résidence



★4e projet : améliorer l'inclusion scolaire

Depuis plusieurs années, l'École alsacienne scolarise de nombreux élèves qui souffrent de troubles des apprentissages ou qui sont en situation de handicap. Nous vous proposons de soutenir notre politique d'inclusion scolaire en permettant, notamment, le recrutement d'un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) qui pourra soutenir et renforcer le travail de ceux qui sont mis à disposition par le Rectorat. Sa présence auprès de plusieurs élèves renforcera leur prise en charge, améliorera la dynamique de la classe et viendra en soutien de tous les professeurs.

Objectif

30 000 € pour améliorer l'inclusion scolaire

- 👉 1 don de 1 000 € (340 € après déduction IR) finance dix jours de salaire d'un AESH
- 👉 1 don de 3 000 € (990 € après déduction IR) finance un mois de salaire d'un AESH



Orientez votre impôt vers les projets de l'École alsacienne !

IR - Impôt sur le Revenu

Votre don avant le 31/12/2022 bénéficie de 66 % de réduction d'impôt.

Ex : un don de 1 000 € à l'École alsacienne ne vous coûte que 340 € (don maximum : 20 % du revenu net imposable).

IS - Impôt sur les sociétés

60 % de réduction de votre don avant la clôture de votre exercice fiscal. Depuis 2020, le don de votre entreprise est limité à 5‰ du CA ou au plafond alternatif de 10 000 € de don.

Important

👉 Les dons effectués à l'École alsacienne ne peuvent pas entraîner une réduction d'impôt au titre de l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) (article 978 du CGI).

👉 Pour rappel, l'École alsacienne ne bénéficie pas de la taxe d'apprentissage.

Je fais un don à l'École alsacienne

👉 Nous vous recommandons de faire un don par l'intermédiaire de notre site Internet :

<https://alsa.ovh/mecenat2022>



👉 Vous pouvez aussi remplir ce formulaire papier et nous le retourner par courrier :

Je fais un don de

☐ 500 €

☐ 1500 €

☐ 3000 €

☐ autre montant :

Je choisis de soutenir :

☐ les bourses Charcot

☐ le fonds d'urgence

☐ la villa alsacienne

☐ l'inclusion scolaire

☐ Je laisse l'École alsacienne affecter mon don

Le don peut se faire :

☐ par virement sur le compte Crédit Mutuel de l'École alsacienne

IBAN : FR76 1027 8060 3900 0223 9114 128 / BIC : CMCIFR2A

☐ par chèque à l'ordre de « École alsacienne »

à adresser à École alsacienne / Valérie Sofroniades / 109, rue Notre-Dame-des-Champs 75006 Paris

Nom Prénom

Adresse

Email

☐ Je donne mon accord pour que l'École alsacienne, l'APEEA et l'Association des Anciens Élèves de l'EA conservent mes coordonnées en respect avec la Réglementation Générale de Protection des Données.

a[æ]ea

